

## **L'Association Chinoise des Professeurs de Français**

*Deming Cao*

Université des Langues étrangères de Shanghai

L'Association Chinoise des Professeurs de Français (appelée ci-après ACPF) est à la fois une organisation d'échanges scientifiques et une institution d'information pour les professeurs de français des universités chinoises. Tous les établissements d'enseignement supérieurs qui proposent le français comme première spécialité d'enseignement peuvent demander à y adhérer. Après examen de leur candidature et une fois qu'elle a été acceptée par le Conseil permanent, ils deviennent membres de l'association.

Le travail de l'ACPF afin de promouvoir l'enseignement du français et d'améliorer la qualité de l'enseignement/ apprentissage met l'accent sur la supervision et l'analyse de l'enseignement du français, ainsi que sur la recherche pour la formation des professeurs, en didactique et sur la rédaction des manuels. Elle organise aussi chaque année des séminaires thématiques destinés aux professeurs de français, des concours pour les étudiants de français ou des tests nationaux. Elle peut ainsi suivre la qualité de l'enseignement du français dans tous les instituts de langues et universités. Enfin, elle soumet au Ministère de l'Education des rapports sur les résultats ou les problèmes de l'enseignement du français en Chine, et propose des mesures favorisant le développement de l'enseignement de cette langue.

Ces dernières années, avec l'élargissement toujours plus grand de la coopération sino-française dans les domaines politique, économique et culturel, l'enseignement du français a connu un grand essor. Aujourd'hui, l'ACPF compte comme membres 41 universités, qui englobent plus de 1 000 professeurs de français. De nombreux autres établissements supérieurs ont également ouvert des cursus de 2 ou 3 ans avec le français comme première spécialité. Dans l'objectif de normaliser l'enseignement et d'en améliorer la qualité, après plusieurs études et des discussions pointues entre tous les membres du Conseil, l'ACPF a élaboré le « Programme national de l'enseignement du français élémentaire » et le « Programme national de l'enseignement du français avancé ». Après la publication des deux Programmes, l'ACPF a organisé respectivement plusieurs tests à l'échelle nationale sur l'enseignement du français. Elle a ensuite fait analyser et étudier les résultats de chaque test par les professeurs de tous les établissements d'enseignement supérieur concernés, dans l'intention de promouvoir et de développer l'enseignement/ apprentissage. En avril 2004, conformément à la demande du Ministère de l'Education, l'Association a organisé dans toute la Chine un Test de Niveau IV<sup>1</sup>, pour le français de spécialité, parmi les étudiants de 2<sup>e</sup> année. Elle a ensuite conféré à ces étudiants un certificat reconnu par le Ministère. L'Association projette désormais d'organiser chaque année les Tests de Niveau IV et VIII.

Pour aider les jeunes professeurs à se familiariser avec l'enseignement, à accumuler de l'expérience et à améliorer la qualité de leur travail, l'ACPF a tenu des séminaires didactiques et thématiques tels que :

- Séminaire sur la formation des étudiants polyvalents (langue étrangère + spécialité),

en 1998, à l'Université des Etudes Internationales de Shanghai ;

- Séminaire sur le test de niveau et l'enseignement du français pour les étudiants en 2<sup>e</sup> année, en 1999, à l'Institut des Langues étrangères de Tianjin ;

- Séminaire sur l'enseignement du français de niveau avancé, en 2000, à l'Institut des Langues étrangères de Xi'an ;

- Séminaire sur l'organisation des cursus et l'utilisation des manuels, en 2000, à l'Université de Beijing ;

- Symposium sur l'analyse des résultats du concours national de la dictée des étudiants de français de spécialité, en 2001, à l'Institut des Langues étrangères de Dalian ;

- Séminaire sur l'enseignement/apprentissage du français comme spécialité des 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> années, en 2001, à l'Université des Etudes Internationales de Shanghai ;

- Séminaire sur la didactique de l'enseignement du français élémentaire de spécialité, en 2002, à l'Université du Sichuan ;

- Séminaire sur l'enseignement du français comme spécialité aux chercheurs aspirants, en 2003, à l'Université des Etudes étrangères du Guangdong ;

- Symposium sur la révision du « Programme national de l'enseignement du français élémentaire », en 2003, à l'Institut des Langues étrangères de Xi'an ;

- Séminaire sur l'enseignement/apprentissage de la littérature française, en 2004, à l'Université de Nanjing.

L'ACPF a également organisé des tests de niveau et des concours de français à l'échelle nationale, destinés aux étudiants, dans l'objectif de vérifier leur niveau d'études et de stimuler leur intérêt. Par exemple :

- Le test national de niveau de français des étudiants en 2<sup>e</sup> année, en 1999 ;

- Le test national de niveau de français des étudiants en 4<sup>e</sup> année, en 2000 ;

- Le concours de traduction de nouvelles françaises, en 2000 ;

- Le concours de dictée des étudiants des 1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années, en 2001 ;

- Le concours national d'allocation en français, basé sur un concours organisé dans chaque établissement, en 2003.

Les enseignants et les étudiants de tous les établissements d'enseignement supérieur réagissent très positivement, et avec un taux de participation très élevé, aux activités organisées par l'ACPF. Notamment les jeunes professeurs qui témoignent un grand intérêt à l'égard des séminaires, bénéfiques pour élever leur niveau d'enseignement. Les actes des séminaires sont en cours de publication. Sur la demande des établissements d'enseignement supérieur ayant récemment ouvert des classes d'enseignement du français comme spécialité, l'Association projette d'organiser un séminaire de formation didactique destiné aux jeunes professeurs.

## Notes

1. Les Tests de Niveau IV et de niveau VIII sont respectivement des tests de niveau de français destinés aux étudiants de français de spécialité à la fin de leur 2<sup>e</sup> année et de leur 4<sup>e</sup> années d'études universitaires.